

FG-ELEC
357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
flo.girard46093@gmail.com
N° TVA Intracommunautaire : FR24852768811
N° SIRET : 85276881100014
Code NAF : 4321A

LEYLDE
97 chemin de balmes
46170 FLAUGNAC

FACTURE N° 24-07-19

Le mercredi 10 juillet 2024

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	SALON	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 2 point lumineux	1,00	200,00 €	10,00	180,00 €	
	VA ET VIENT EN RADIO + 3 POINTS LUMINEUX	1,00	290,00 €	10,00	261,00 €	
	Prise de courant double socle encastré	4,00	130,00 €	10,00	468,00 €	
	Prise de courant simple socle encastré	2,00	80,00 €	10,00	144,00 €	
	PRISE DE COURANT SIMPLE EN SAILLIE	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	
	Pose luminaire	2,00	30,00 €	10,00	54,00 €	
	Remplacement bouton poussoir	1,00	30,00 €	10,00	27,00 €	
	Cuisine	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	120,00 €	10,00	108,00 €	
	Prise de courant simple socle encastré	3,00	80,00 €	10,00	216,00 €	
	Prise de courant double socle encastré	2,00	130,00 €	10,00	234,00 €	
	Prise de courant four	1,00	120,00 €	10,00	108,00 €	
	Prise de courant lave vaisselle	1,00	120,00 €	10,00	108,00 €	
	Alimentation plaque de cuisson	1,00	280,00 €	10,00	252,00 €	
	3 POINT LUIMNEUX HOTTE	3,00	40,00 €	10,00	108,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	REPLACEMENT INTERRUPTEUR SAILLIE	1,00	30,00 €	10,00	27,00 €	
	Pose luminaire	5,00	30,00 €	10,00	135,00 €	
	POSE LUMINAIRE exterieur	1,00	30,00 €	10,00	27,00 €	
	DEPOSE CABLE EXISTANT	1,00	50,00 €	10,00	45,00 €	
	Frais de déplacement + accessoires	1,00	130,00 €	10,00	117,00 €	

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 2 950,20 € à payer le : 10/07/2024 (paiement comptant).

Total HT	2 682,00 €
TVA (10 %)	268,20 €
Total TTC	2 950,20 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.